



Cofinimmo SA

Rapport d'examen limité de l'état résumant la situation active et passive au 31 décembre 2017 de la société Cofinimmo SA dans le cadre de la proposition de modification de l'objet social

Rapport d'examen limité de l'état résumant la situation active et passive au 31 décembre 2017 de la société Cofinimmo SA dans le cadre de la proposition de modification de l'objet social

Conformément à l'article 559 du Code des sociétés, nous faisons, en notre qualité de commissaire de la société Cofinimmo SA (la « société »), rapport à l'assemblée générale sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 31 décembre 2017.

Nous avons effectué l'examen limité de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la société au 31 décembre 2017, établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement de l'état résumant la situation active et passive

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 31 décembre 2017, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (normes ISA, International Standards on Auditing) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la société Cofinimmo SA arrêté au 31 décembre 2017, qui fait apparaître un total du bilan de 3 533 558 (000) EUR et un bénéfice de la période en cours de 121 056 (000) EUR, n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



Restriction d'utilisation et de diffusion de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 559 du Code des sociétés et à l'usage exclusif du conseil d'administration et des actionnaires de la société et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Zaventem, 9 février 2018

Le commissaire



DELOITTE Réviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Rik Neckebroeck

- Annexes :
1. Rapport du conseil d'administration
 2. Etat résumant la situation active et passive au 31 décembre 2017 et règles d'évaluation de la société

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises
Burgerlijke vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid /
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited